



## **Avis 13-2004 - Programmation des analyses chimiques de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire pour 2004.** (dossier Sci Com 2003/34 – volet chimie)

Le Comité scientifique de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire émet l'avis suivant :

### **Introduction.**

La programmation des analyses pour l'année 2004 de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire est regroupée dans un document unique, intégrant dans un ensemble homogène l'entièreté des cibles de la programmation.

L'avis du Comité scientifique est demandé sur :

- La programmation des analyses dans son ensemble pour 2004;
- La pertinence des germes, des substances, des matrices et des lieux choisis;
- Les informations indispensables manquantes pour une exploitation scientifiquement correcte des résultats.

### **Avis.**

Le regroupement de toutes les analyses programmées par l'AFSCA sous un format unique rend compte du progrès dans l'intégration des différents services de l'AFSCA dans une structure unifiée.

Cependant, il n'est pas possible de trier les différentes substances à rechercher selon leur nature (résidus de pesticides, résidus de médicaments vétérinaires, contaminants, additifs...). De plus, la complexité de la hiérarchisation des matrices concernées est très grande. De ce fait il n'est pas possible de se faire une idée de la répartition globale de la programmation entre les différents domaines couverts par la programmation.

De plus, la terminologie utilisée pour certaines substances ou groupe de substances diffère selon le domaine où le contrôle est exercé.

Des informations indispensables pour comprendre les fondements de la programmation ne sont pas disponibles : résultats quantitatifs de la programmation de l'année 2002, coût des analyses et répartition du budget, obligations résultant de législations européennes...

Ces informations, ainsi que d'autres données plus spécifiques, demandées dans le cadre de l'instruction du dossier, restent attendues avec intérêt par le Comité scientifique.

Le Comité scientifique estime de façon générale que trop de ressources sont consacrées aux matières premières et en particulier aux aliments pour animaux, comparativement aux denrées alimentaires, notamment aux denrées alimentaires transformées et aux aliments pour bébés.

Il n'est pas possible de faire une analyse complète de tous les éléments de la programmation en raison de l'absence des informations indispensables mentionnées précédemment. Néanmoins, certains commentaires particuliers peuvent être émis. Ces commentaires ne peuvent pas être considérés comme étant exhaustifs:

- La programmation paraît insuffisante en ce qui concerne :
  - les mycotoxines dans les denrées alimentaires (par exemple, aflatoxines dans les pistaches et autres noix et fruits secs; DON, toxines HT-2 et T2 dans les céréales autres que le froment; fumonisines dans les produits dérivés du maïs comme la polenta; ochratoxine A dans les céréales, jus de fruits, bières, vins et café; patuline dans les jus de fruits; zéaralénone à rechercher dans les mêmes matrices que le DON). En outre, il est important que la programmation veille à respecter un équilibre entre les différents modes de production de ces denrées dans la mesure où ceux-ci (conventionnel versus bio, industriel versus artisanal) sont susceptibles d'affecter les teneurs en mycotoxines;
  - le cadmium dans les crustacés et les mollusques ainsi que dans les produits végétaux, ainsi que le mercure et d'autres métaux lourds dans les poissons (non seulement les produits frais mais aussi les denrées en boîtes de conserve);
  - les POPs (dioxines, PCB et autres composés organo-halogénés) dans les œufs (en tenant compte du mode d'élevage et de l'accès possible à un parcours extérieur), dans les poissons (frais ou transformés, issus d'élevages ou de la pêche maritime), et dans les aliments pour poissons d'élevage;
  - les nitrates dans les salades pré-coupées, les aliments pour bébés et les charcuteries;
  - les contaminants et les résidus de pesticides dans les margarines et huiles végétales.
- La programmation paraît trop importante en ce qui concerne les PCBs dans les aliments pour animaux.
- Toutes les analyses de dioxines sur les denrées alimentaires d'origine animale devraient être accompagnées d'analyses des PCBs de type dioxine.
- Vu l'apparente recrudescence de l'ergot de seigle, des contrôles visuels des céréales devraient être programmés.
- Les aliments pour bébés devraient faire l'objet d'une attention particulière.
- Une attention particulière devrait être accordée à certains aspects nutritionnels tels que:

- la teneur en vitamines et oligo-éléments dans les aliments et en particulier dans les aliments pour bébés;
- la teneur en acides gras trans mono-insaturés (avec distinction entre les isomères);
- le rapport entre acides gras oméga-6 et oméga-3;
- la qualité "santé" des aliments fonctionnels (exemples : teneurs en phytostérols, acides gras oméga-3, prébiotiques, probiotiques, vitamines, oligo-éléments, polyphénols, caroténoïdes, autres antioxydants, ...);
- la composition des suppléments alimentaires (gélules, pilules, poudres, ...)

### **Recommandations.**

En vue de permettre l'émission d'un avis plus détaillé au sujet des programmations ultérieures, le Comité scientifique émet les recommandations suivantes :

1. Les substances couvertes par le plan de monitoring doivent être réparties en fiches thématiques, comme proposé dans le tableau qui suit (ce tableau n'est pas forcément exhaustif en ce qui concerne les domaines et fiches mentionnés) :

<b>Domaine</b>	<b>Fiches thématiques</b>
Denrées alimentaires	<ul style="list-style-type: none"><li>- Contaminants* dans les denrées alimentaires</li><li>- Résidus de pesticides dans les denrées alimentaires</li><li>- Résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires</li><li>- Additifs dans les denrées alimentaires</li><li>- Valeurs nutritionnelles garanties dans les denrées alimentaires</li></ul>
Animaux vivants	<ul style="list-style-type: none"><li>- Résidus de médicaments vétérinaires sur animaux vivants.</li></ul>
Aliments pour animaux	<ul style="list-style-type: none"><li>- Contaminants* dans les aliments pour animaux</li><li>- Résidus de pesticides dans les aliments pour animaux</li><li>- Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments pour animaux</li><li>- Additifs dans les aliments pour animaux</li></ul>
Matières premières	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Contrôle de conformité des produits phytopharmaceutiques</i></li><li>- <i>Contrôle de conformité des engrais et amendements</i></li></ul>

\*: *sous contaminants, il est entendu : dioxines, PCB, mycotoxines, toxines autres que les mycotoxines, métaux lourds, nitrates, contaminants liés à la transformation, contaminants émis par l'emballage...*

Dans les domaines des denrées alimentaires, des animaux vivants et des aliments pour animaux, les fiches thématiques doivent être établies selon le modèle repris en annexe I. Dans le domaine des matières premières, le format sera adapté à la nature des paramètres analysés.

2. Les résultats quantitatifs de la programmation de l'AFSCA pour la dernière année écoulée doivent être transmis au Comité scientifique sous la forme recommandée dans l'avis 2003/02 bis relatif à la programmation des analyses chimiques de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire pour 2003. Cette information est obligatoire pour permettre une évaluation de la programmation reposant sur une analyse de risque actualisée. Toutes les informations pertinentes provenant d'organismes autres que l'AFSCA, et mises à la disposition de celle-ci, devraient également être transmises au Comité scientifique.

3. La terminologie utilisée pour désigner les substances recherchées doit être harmonisée, de sorte qu'une même dénomination soit utilisée pour une même substance recherchée dans différentes matrices. La dénomination utilisée doit en outre être sans ambiguïté sur la nature exacte de ce qui est effectivement recherché. Le cas échéant, il y a lieu de citer les congénères, isomères, produits de dégradation... compris dans l'analyse.

4. Une information indicative concernant la répartition du budget entre les domaines couverts par les analyses chimiques doit être fournie, par exemple, sous la forme du budget représenté par chaque fiche thématique mentionnée au point 1. Si pertinent, il est souhaitable que soit précisée la source de financement (fonds public ou financement par le secteur), ceci pouvant apporter un éclairage utile sur certaines situations.

La répartition globale du budget de la programmation entre les analyses microbiologiques et les analyses chimiques doit également être communiquée.

5. Dans la fixation du nombre d'analyses à réaliser pour chaque combinaison de substance et de matrice, les parts qui résultent respectivement d'obligations européennes et d'initiatives nationales sont à préciser (voir modèle de fiche en annexe 1).

6. Les projets de programmations devraient être transmis au Comité scientifique avant les vacances d'été afin de permettre l'émission d'un avis avant le début de l'exercice concerné.

**Annexe 1 : Modèle de fiche thématique pour la programmation.****Domaine couvert par la fiche thématique (1)**

<i>Substance (2)</i>	<i>Isomères, congénères, produits de dégradation... inclus dans la détermination</i>	<i>Matrice (3)</i>	<i>Lieu ou opérateur contrôlé</i>	<i>Nombre total d'échantillons</i>	<i>Nombre minimal d'échantillons imposé par la législation européenne</i>	<i>Norme en vigueur</i>	<i>Référence normative : directive, règlement, ou, à défaut, arrêté national.</i>

(1) : Utiliser les désignations de fiches thématiques reprises dans la 2<sup>ème</sup> colonne du tableau sous le 1<sup>er</sup> point des recommandations.

(2) : ou, à défaut, méthode de screening, méthode multirésidus ou autres. Dans un tel cas, lorsque l'analyse ne porte pas sur une substance individuelle, mais sur un groupe de substances, une annexe doit être ajoutée à la fiche pour décrire aussi précisément que possible les substances susceptibles d'être retrouvées par la méthode.

(3) : la désignation doit être aussi précise que possible.